



Listée chez orange à cause d'une facture datant de 2009

Par **evanim**, le **05/10/2011** à **13:01**

Bonjour,

Il y a quelques jours je suis allée chez Bouygues pour souscrire à un nouveau forfait. Toutefois après avoir remplis quelques papiers, le vendeur me dit que ça ne va pas être possible de souscrire à ce forfait puisque je suis listée chez Orange mobile Contentieux depuis 2009.

Évidemment pas au courant, je file chez orange et ils me disent que le forfait que j'avais à cette époque n'a jamais été résilié...

Je leur ai répondu que j'avais envoyé un courrier (après les avoir eu au téléphone) sans Accusé de Réception malheureusement, avec ma demande de résiliation ainsi qu'un chèque pour les frais de résiliation et la dernière facture.

Courrier qu'ils n'ont jamais reçu.

Entre temps j'ai déménagé, mais avais fait le changement d'adresse auprès d'orange mobile et internet mais aussi le suivi courrier par la poste.

Toutefois je n'ai jamais reçu de courrier concernant cette facture et le technicien de chez orange m'a dit que les courriers leurs avaient été retournés.

Suis-je obligée de payer cette facture après 2ans?

Comment puis-je faire pour ne plus être listée chez eux?

Par **pat76**, le **05/10/2011** à **18:29**

Si la facture a plus de 2 ans et qu'aucune action en justice n'a été engagée par orange, il y a

prescription. La prescription pour une facture téléphonique étant prescrite au bout d'un an.

Vous n'aviez pas envoyé la résiliation par lettre recommandée? Vous pouvez retrouver la trace du chèque que vous aviez émis en paiement des frais de résiliation.

Orange devra prouvé qu'il vous avait été envoyés des courriers qui leurs ont été soi-disant retournés.